

Association
"Tổng Cục Huấn Luyện Môn Phái Vovinam Việt võ đạo France"
(TCHLMPVVF)

Siège social : Fair Play Sport 5 cité Champagne 75020 Paris

Procès verbal de l'assemblée constitutive

L'an deux mille dix huit, le 29 septembre à 14 heures 45 minutes, Messieurs Albert Gouillon, Tepe Philippe, Ferron Gilles, Le Tan Minh, Foiry Grégory se sont réunis à Paris, en assemblée générale constitutive de l'association "Tổng Cục Huấn Luyện Môn Phái Vovinam Việt võ đạo France"(TCHLMPVVF).

Sont représentés : Messieurs TRUONG Quang Tuân, François Le Can, Farid Aounallah, Cyril Sandre.

L'assemblée est présidée par Monsieur Tépé philippe sur décision des membres fondateurs sus-mentionnés.

Le secrétariat en est assuré par Gilles FERRON sur décision des membres fondateurs sus-mentionnés.

Le Président, après son allocution de bienvenue, déclare que l'assemblée est régulièrement ouverte et peut valablement délibérer et prendre ses décisions. Il rappelle ensuite l'ordre du jour de la présente réunion et ouvre les débats sur les différents sujets prévus.

Lecture du projet des statuts de l'association Tổng Cục Huấn Luyện Môn Phái Vovinam Việt võ đạo France (TCHLMPVVF), dont l'objet a pour but la pratique, le développement et la promotion sous toutes ses formes du Vovinam - Việt võ đạo en France dans le respect des 3 mục đích et 5 tôn chỉ du Môn Phái Vovinam - Việt võ đạo. Les statuts sont discutés et précisés. Les statuts font l'accord de tous, bien que Monsieur Albert Gouillon et Monsieur Tepe Philippe aient un avis réservé sur les articles 5 et 6.

PREMIERE RESOLUTION

Après lecture et discussion, les statuts de l'association Tổng Cục Huấn Luyện Môn Phái Vovinam Việt võ đạo France sont approuvés dans leur forme annexée au présent procès-verbal, dûment signés par l'ensemble des membres fondateurs.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres fondateurs.

Lecture du projet du règlement intérieur, Le règlement intérieur est discuté et précisé et fait l'accord de tous.

DEUXIEME RESOLUTION

Après lecture et discussion, le règlement intérieur de l'association Tổng Cục Huấn Luyện Môn Phái Vovinam Việt võ đạo France est approuvé dans la forme annexée au présent procès-verbal, dûment signés par l'ensemble des membres fondateurs.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres fondateurs.

Les premiers candidats pour devenir membres du bureau de l'association, Monsieur Gilles FERRON et Monsieur Gregory Foiry, se présentent. Les candidats font part de leurs motivations de leurs objectifs et échangent avec l'assemblée.

TROISIEME RESOLUTION

Il est procédé à l'élection du bureau.

Faisant l'unanimité, sont élus et nommés à leur responsabilité respectives les premiers membres du bureau :

- Président Mr FERRON Gilles, né le 14/07/1956 à montfort sur meu (35)
Nationalité Française, Retraité
Domicilié 17 Clos des Myosotis 33500 LIBOURNE

- Trésorier Monsieur Gregory Foiry, né le 13/11/1984 à Saint Mandé (94)
Nationalité Française, Travailleur indépendant
Domicilié 144 avenue Gambetta 93170 Bagnolet

Est débattu le choix de la banque associative pour l'ouverture du compte bancaire

QUATRIEME RESOLUTION

Le choix de la banque associative pour l'ouverture du compte bancaire est le crédit Agricole

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres fondateurs

Est discuté le choix de l'assurance

CINQUIEME RESOLUTION

Le choix de l'assurance est la MAIF

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres fondateurs

Le montant de la cotisation annuelle pour la saison 2018/2019 est abordé.

SIXIEME RESOLUTION

Le montant de la cotisation annuelle pour la saison 2018/2019 est de 50,00€ pour les membres titulaires, 25,00€ pour les membres probatoires et d'un minimum de 25,00€ pour les membres bienfaiteurs.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres fondateurs.

Le calendrier Prévisionnel 2018/2019 retient l'attention de tous.

SEPTIEME RESOLUTION

Le calendrier Prévisionnel 2018/2019 envisage des stages ouverts aux membres titulaires et probatoires. Les dates retenues sont les 1^{er} et 2 décembre 2018 en région parisienne, un autre stage sera programmé entre janvier et juin 2019.

Le TCHLMPVVF prévoit également d'organiser un séminaire du HDVSTTHN du 1^{er} juillet au 7 juillet 2019 en France.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres fondateurs.

HUITIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au Président de l'association afin d'accomplir des formalités prévues par la loi pour la création de l'association.

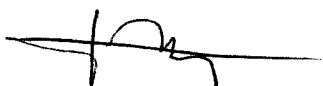
Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 18H10.

Fait à Paris le 29/09/2018

Signatures des membres Fondateurs :

M. Albert Guillon



Bon pour acceptation des fonctions de Président

M. Gilles Ferron

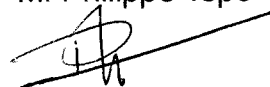


M. Minh Le Tan



Bon pour acceptation des fonctions de Trésorier

M. Philippe Tepe



M. Grégory Foiry

